



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 novembre 2001
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 19 de la résolution 1357 (2001) du Conseil de sécurité, en date du 21 juin 2001, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) pour une nouvelle période de 12 mois, jusqu'au 21 juin 2002. Il rend compte des progrès réalisés par la Mission depuis mon rapport du 7 juin 2001 (S/2001/571) et passe en revue les activités menées conjointement par la MINUBH et d'autres organismes des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Le 21 septembre 2001, mon Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a également rendu compte au Conseil de la situation (voir S/PV.4379).

2. M. Jacques Paul Klein continue d'être mon Représentant spécial et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, et le chef du Groupe international de police (GIP) est toujours le général Vincent Coeurderoy. Le Groupe compte actuellement un effectif de 1 673 personnes (voir annexe).

II. Activités de la Mission

3. Les travaux de la Mission continuent de s'inscrire dans le cadre du plan d'exécution du mandat (voir S/2000/529, par. 34, et S/PV.4154 et Corr.1, p. 7), qui vise à créer, dans des délais déterminés, les structures fondamentales en matière d'administration et de personnel permettant de mettre en place une force de police professionnelle. Les tâches initialement prévues

dans le plan ont été réparties en 66 projets, dont 43 ont été achevés et 23 sont en cours d'exécution.

Réforme de la police

4. Un effectif d'environ 24 800 personnes, composé pour les deux tiers de policiers et pour un tiers de personnel administratif travaillant dans les organismes de police, a été inscrit au Registre du personnel de police de la Mission. Sur cet effectif, 15 491 personnes ont été autorisées provisoirement à exercer des pouvoirs de police, dont 6 625 en Republika Srpska, 8 229 dans la Fédération, 312 dans le district de Brcko et le reste dans des institutions officielles telles que l'antenne nationale de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et le Service de la police des frontières. L'opération de confirmation de tous les membres de la police commencera au début de 2002 et devrait s'achever avant la fin de l'année.

5. La MINUBH a identifié de nombreux éléments qui ne devraient pas appartenir à des organismes de maintien de l'ordre, lesquels se sont bien souvent dérobés aux procédures de sélection et d'enregistrement du GIP. La MINUBH peut annuler l'agrément des membres de la police qui manquent aux normes fixées. Entre le 8 octobre 1998 et le 19 novembre 2001, 85 membres de la police se sont vu retirer leur autorisation pour fautes professionnelles graves, violations de la loi ou conduite en temps de guerre (56 dans la Fédération et 29 en Republika Srpska). Les membres radiés restent toutefois souvent inscrits sur les états de paie, sont mutés dans des postes administratifs échappant à l'autorité de la MINUBH ou sont recrutés par des entreprises publiques. Il est rare



que les responsables locaux aient pris des sanctions disciplinaires ou pénales.

6. La police locale, contrôlée par la MINUBH, est maintenant chargée de la plupart des cours de formation de base. Le premier cours de formation à la gestion a eu lieu à l'intention de 120 fonctionnaires de la police de niveau intermédiaire et de niveau élevé. La MINUBH a également mené à bien des programmes de formation dans un certain nombre de domaines spécialisés; la formation concernant les matériaux dangereux et la lutte antiterroriste se poursuivra tout au long du mandat de la Mission.

7. Afin de renforcer la capacité de maintien de l'ordre de la police, la MINUBH a mis au point, en étroite consultation avec la Force de stabilisation (SFOR), un programme concret de formation commune à l'intention d'unités d'appui de la police locale du niveau de la compagnie. Les préparatifs sont en cours pour les huit cours de formation prévus qui doivent durer chacun trois semaines. Ce projet nécessite une aide financière d'urgence des donateurs. Les prévisions de dépenses s'élèvent à environ 1,5 million de dollars.

8. En juillet 2001, la MINUBH a mis en place le Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP). À ce titre, une aide a déjà été fournie à 90 victimes provenant principalement de la République de Moldova, de la Roumanie et de l'Ukraine. Les contrôleurs de la police civile affectés au programme surveillent également le déroulement des enquêtes et des procédures pénales faisant suite aux arrestations opérées avec l'aide du Groupe consultatif de la justice pénale de la MINUBH (voir par. 16 ci-après). Depuis juillet 2001, sept individus ont été condamnés pour délits se rapportant au trafic d'êtres humains. Toutefois, la lutte contre ce genre de trafic reste considérablement limitée, en partie à cause des carences de l'appareil juridique.

9. L'intervention des forces de police devant les actes de violence commis contre des rapatriés appartenant à des minorités constitue un indicateur important du comportement professionnel de la police. Entre juin et novembre 2001, 152 incidents liés aux retours ont été enregistrés : 89 en Republika Srpska, 51 dans la Fédération et 12 dans le district de Brcko. Bien que les incidents aient été en général mineurs (agressions verbales), un petit nombre d'entre eux ont constitué des actes de violence graves dans les « points chauds » bien connus de l'est de la Republika Srpska.

Un rapatrié bosnien a été assassiné à Vlasenica; des biens bosniens ont subi des dégâts à Bijeljina; des attentats à l'explosif ont été commis contre des Bosniens à Bratunac. Toutefois, dans certaines régions de la Republika Srpska, il a été noté que les forces de police locales s'étaient montrées plus disposées à réprimer les actes de violence commis à l'égard des rapatriés et plus capables d'agir. Par comparaison avec les actes de violence graves commis en mai 2001, la police de la Republika Srpska a su maîtriser les manifestations qui ont eu lieu en juin 2001 à l'occasion de l'inauguration de la deuxième mosquée de Ferhadija. Les enquêtes de la police concernant les violences de mai 2001 et l'assassinat à Vlasenica en juillet 2001 se sont généralement poursuivies de façon satisfaisante; les membres de la police qui ont protégé les auteurs d'actes de violence commis à Bijeljina contre des personnes appartenant aux minorités ont été limogés et traduits en justice. Toutefois, un grand nombre d'incidents graves n'ont pas été réglés, ce qui montre que la police souffre de sérieuses carences en matière d'enquête.

Restructuration de la police

10. La MINUBH a poursuivi le projet relatif aux dirigeants de la police (voir S/2000/571, par. 16), qui constitue un élément important des efforts visant à créer un service de police apolitique, libre de toute ingérence politique directe. Des chefs ont maintenant été nommés à titre intérimaire au Ministère de l'intérieur de la Fédération, dans les six cantons et au Ministère de l'intérieur de la Republika Srpska. Les modifications nécessaires sont actuellement apportées à la législation sur les affaires internes au niveau des cantons et en Republika Srpska. Le projet se heurte toutefois à des obstacles dans le canton mixte bosno-croate No 6 quant au choix du chef intérimaire de la police (bosnien) et dans les trois cantons à majorité croate. Le Haut Représentant, à la suite d'une demande écrite de mon Représentant spécial, a offert son appui pour régler la question.

11. Afin d'améliorer la gestion, le caractère professionnel et la responsabilisation de la police, la MINUBH a adopté un code de discipline à l'issue d'une évaluation des mécanismes disciplinaires et des procédures juridiques au niveau national. Déjà appliqué par la police des frontières, ce code servira de modèle à la Republika Srpska et à la Fédération. En vue

d'élaborer les modalités de la restructuration intensive des forces de police, la MINUBH a effectué dans un canton un audit pilote détaillé, qui sera suivi en 2002 par des audits complets de tous les organismes chargés du maintien de l'ordre.

12. L'un des projets les plus difficiles, qui implique en plus un personnel nombreux, est celui qui consiste à faire en sorte que les minorités soient représentées dans les forces de police locales. Le recrutement d'agents appartenant à des minorités nécessite la publication des avis de poste, le contrôle des candidatures, la liaison avec les organisations non gouvernementales en matière de logement et l'aide à l'intégration sur les lieux de travail. Depuis janvier 2000, 99 membres de la police appartenant à des minorités ont reçu une aide à la reconstruction du logement. À l'heure actuelle, 179 membres de la police attendent une assistance avant d'entrer en fonctions.

13. La MINUBH a poursuivi ses programmes de recrutement de membres des minorités en vue d'accroître la représentation de celles-ci dans les forces de police locales. Deux écoles de police organisent des cours de formation à l'intention des nouvelles recrues et des cours de perfectionnement professionnel destinés aux anciens policiers; le programme de redéploiement volontaire encourage les transferts de policiers en activité. À ce jour, 608 recrues ont obtenu leur diplôme et 329 sont toujours en stage. Six cours de perfectionnement ont été organisés à l'intention de 71 participants, dont la moitié occupent des postes de niveau intermédiaire ou supérieur. Les sept phases actuelles du programme de redéploiement volontaire ont permis de transférer entre entités ou entre cantons 77 policiers appartenant à des minorités. Des critères de sélection ont été appliqués dans les deux établissements afin d'améliorer la qualité des nouvelles recrues. À la suite d'efforts résolus visant à accroître la représentation des femmes, le programme actuel de l'école de la Fédération est suivi par 75 % de femmes, soit trois fois plus que dans les cas précédents. Environ 2,4 % du personnel de la police enregistré et agréé par l'État à titre provisoire sont constitués par des femmes (3 % dans la Fédération et 1,4 % en Republika Srpska).

14. Au mois de novembre 2001, la Fédération employait 934 membres de la police agréés à titre provisoire et appartenant à des minorités, sur un total de 8 229 personnes (11,3 %). En Republika Srpska, 211 personnes appartenant à des minorités étaient provisoirement agréées, sur un total de 6 625 personnes

(3,2 %). Il convient de noter que les services de la police des frontières et de la police du district de Brcko sont entièrement multiethniques, ce que ne montrent pas les pourcentages globaux. La nomination récente d'un Bosnien, M. Alija Hasic, au poste de chef adjoint du bureau de police récemment ouvert à Srebrenica, qui a été établi et financé en partie par le Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo (voir par. 30 ci-après), représente un progrès dans le déploiement à Srebrenica de membres de la police appartenant à des minorités, ainsi qu'un encouragement au retour des membres des minorités.

Coopération entre les services de police et la justice pénale

15. La Commission judiciaire indépendante, créée au sein du Bureau du Haut Représentant, continue de s'attacher avant tout à remettre en état l'appareil judiciaire (juges et procureurs). Les progrès ont toutefois été lents et même lorsque les membres de la police et les institutions s'acquittent pleinement de leurs obligations et de leurs responsabilités, les manquements des juges à leurs devoirs ont compromis la poursuite des auteurs d'actes de violence à l'encontre des minorités ethniques ainsi que la lutte contre les exactions policières et le trafic d'êtres humains. Les membres de la police sont souvent incités à s'abstenir d'agir, la confiance du public dans l'appareil judiciaire est faible et la corruption reste générale.

16. Le Groupe consultatif en matière de justice pénale de la MINUBH a fourni une aide directe aux membres de la police locale dans leurs contacts avec le personnel judiciaire. Il a également assuré un appui aux équipes du programme STOP, notamment en intervenant auprès des procureurs et des juges d'instruction afin que les enquêtes aboutissent à des condamnations, et a organisé des cours de formation concernant l'établissement des rapports de police sur les crimes. En raison de modifications législatives imminentes, ces cours visent maintenant à renforcer la coopération et la compréhension entre la police et les procureurs. Le Groupe a coopéré avec d'autres organisations internationales au sujet des mesures de réforme de la justice pénale, notamment en ce qui concerne le Code pénal et le Code de procédure pénale de la Bosnie-Herzégovine ainsi que ceux des entités.

Le Service de police des frontières et la coopération entre forces de police

17. Le Service de police des frontières, dont l'effectif est de 1 364 personnes, est actuellement chargé du contrôle de 75 % de la frontière de l'État de Bosnie-Herzégovine, ainsi que de l'aéroport de Sarajevo. Du fait du renforcement de sa présence le long de la frontière, le nombre de personnes ayant débarqué à l'aéroport de Sarajevo dont on ignore le sort est tombé de 25 000 pour l'année 2000 à moins de 9 000 au 1er novembre 2001. Pendant l'été, une campagne conjointe du Service et de la Mission a permis de mettre fin à l'implication importante d'Air Bosna dans le transport de migrants illégaux à destination de Tuzla. Des contrôles plus rigoureux ayant été effectués sur une zone plus étendue, on a pu confisquer davantage de marchandises de contrebande. Entre le 1er juin et le 31 octobre, malgré l'insuffisance actuelle de ses moyens en matière de mobilité et de communications, le Service a confisqué des marchandises importées en contrebande et des devises représentant environ un million de dollars.

18. Les retards enregistrés dans l'acheminement de véhicules et de matériel mis à la disposition du Service à titre de dons et l'insuffisance de ses ressources financières ont retardé la mise en place de bureaux locaux et le déploiement d'unités mobiles d'appui. En ce qui concerne le matériel, le déficit pour l'exercice 2001-2002 est estimé à environ 2,5 millions de dollars; pour le financement des rémunérations, il est évalué à 16 millions de dollars. Le Fonds monétaire international, à la demande de la Mission, a accepté d'accorder un traitement prioritaire au Service lors des appels lancés aux donateurs cet automne. Des fonds destinés à l'achat de matériel seront demandés lors de la conférence des donateurs d'aide bilatérale organisée par la Mission en décembre.

19. Les actes de terrorisme qui ont eu lieu aux États-Unis le 11 septembre 2001 ont eu un effet immédiat de grande portée sur les arrangements internes et régionaux en matière de sécurité. L'Équipe spéciale mixte des entités, créée sous les auspices de la réunion consultative ministérielle pour les questions de police présidée par la Mission, a élaboré un plan national de lutte contre le terrorisme qui s'étalera sur cinq à sept mois et qui prévoit l'établissement, à l'usage des parties, d'une base de données rassemblant toutes les informations recueillies ainsi qu'un répertoire pour

l'enregistrement de tous les échanges d'informations et de toutes les activités opérationnelles. Des contrôles de frontière plus rigoureux ont été effectués par le Service aux points de franchissement des frontières par voie terrestre ou de débarquement et des mesures de sécurité plus strictes ont été appliquées à l'aéroport de Sarajevo. Le Service a rédigé des amendements à la loi sur l'immigration et l'asile afin de faciliter l'application des mesures de lutte contre le terrorisme. Soulignant l'importance du Service en tant qu'élément à part entière de la lutte contre le terrorisme, le gouvernement de l'État a encouragé le déploiement accéléré d'unités du Service, en particulier pour les trois autres aéroports du pays (Banja Luka, Mostar et Tuzla).

20. Afin de disposer au niveau de l'État d'un organisme homologue pour la lutte internationale contre le crime, d'encourager l'échange d'informations à l'échelon national et d'assurer la protection des institutions nationales et des représentants étrangers, la Mission a aidé à élaborer un projet de loi portant création d'un organisme d'État pour l'information et la protection. Ce projet de loi est actuellement soumis à la présidence de la Bosnie-Herzégovine.

21. La coopération entre polices se poursuit également au niveau régional. Le Comité des ministres, présidé par la Mission, qui réunit des ministres de l'intérieur de la République fédérale de Yougoslavie, de la République croate et des entités de Bosnie-Herzégovine ainsi que le Directeur du Service de police des frontières (voir S/2000/571, par. 27), a approuvé le 12 septembre une stratégie régionale de lutte contre la migration illégale, le crime organisé et le terrorisme. Cette stratégie prévoit un échange d'informations à l'échelon régional pour faciliter l'identification des terroristes présumés et des organisations affiliées.

Police et sensibilisation de l'opinion publique

22. Pour lutter contre le sentiment de méfiance qui existe de longue date entre le public et la police, plus d'un millier d'activités ou manifestations communautaires ont été organisées jusqu'à présent en 2001 : journées « portes ouvertes », visites d'écoles, démonstrations techniques par les policiers et pique-niques organisés par la police à l'intention d'enfants ayant des besoins particuliers. Les campagnes

d'information visant à sensibiliser davantage l'opinion publique aux droits et aux obligations des policiers et des citoyens se sont poursuivies. Une grande campagne nationale multimédia, axée sur le problème de la violence familiale et sur l'assistance offerte à la population par la police, les services sociaux et les organisations non gouvernementales, a été organisée au début de l'année. Une campagne nationale ayant pour but de mieux faire connaître le Service de police des frontières et d'encourager la population à soutenir son action a été lancée au mois d'août. La mission du Service a été mise en lumière par divers moyens : panneaux d'affichage, bref message vidéo, prospectus, ainsi qu'une cérémonie de lancement qui a donné lieu à de nombreux reportages. Le bulletin bimensuel du Service, *Borderline*, continue d'être publié dans les langues locales et en anglais. Depuis la remise en service, au mois d'août, du site Web de la Mission, le nombre de consultations quotidiennes a augmenté de 50 %, atteignant généralement 2 000 et pouvant aller jusqu'à 3 000.

Participation aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies

23. Le deuxième stage de formation d'observateurs militaires des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a eu lieu fin septembre au siège de la Mission. À ce stage de 10 jours ont participé 21 officiers de la Fédération et de la Republika Srpska qui devaient être affectés à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) au début de 2002, pour remplacer le contingent actuel de neuf observateurs de Bosnie-Herzégovine. Un agent du contingent de police civile de Bosnie-Herzégovine est toujours en fonctions auprès de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental. Les préparatifs de la création d'un groupe composite militaire multiethnique de Bosnie-Herzégovine – une compagnie de transport léger forte d'environ 130 hommes – sont presque achevés. Le programme de formation pour ce groupe comportait la collecte et le transport de Berne à Sarajevo, au mois de novembre, de véhicules et de matériel offerts par le Gouvernement suisse.

III. Activités conjointes des organismes des Nations Unies

24. L'amélioration de la sécurité et la coopération accrue de certains responsables locaux ont permis d'enregistrer une augmentation du nombre de retours de membres de groupes minoritaires. Au 31 septembre 2001, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) avait en effet enregistré 56 683 retours contre 60 000 pour l'année 2000. Toutefois, les progrès restent lents en ce qui concerne la reconstruction des habitations. On estime à 22 401 le nombre des habitations requises pour répondre aux besoins actuels des personnes qui souhaiteraient rentrer et de celles qui sont déjà revenues. Le taux d'application de la loi sur les biens fonciers s'est légèrement amélioré pour atteindre une moyenne nationale de 34 % (43 % dans la Fédération, 24 % en Republika Srpska et 30 % dans le district de Brcko). Toutefois, dans certaines zones de l'est de la Republika Srpska, notamment à Foca, Sokolac et Srebrenica, et dans certaines zones d'Herzégovine, moins de 10 % des demandes de restitution ont été réglées.

25. L'étude de pays commune consacrée à la Bosnie-Herzégovine par les organismes de développement des Nations Unies, qui traite de problèmes tels que les retours, l'enseignement, la santé, la dégradation de l'environnement et le développement économique, a été présentée officiellement et l'on attend l'approbation du Conseil des ministres. La campagne de sensibilisation au danger des mines, opération de grande ampleur menée en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Comité international de la Croix-Rouge, s'est poursuivie. Le projet du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) visant à fournir un appui aux structures nationales de déminage a été approuvé par le Gouvernement fédéral et a facilité l'examen d'une loi concernant de nouveaux arrangements législatifs et institutionnels. Le PNUD a également apporté une aide au gouvernement de l'État en ce qui concerne l'approbation de l'annexe A des Accords de Dayton, qui prévoit l'accès au Fonds pour l'environnement mondial ainsi qu'un financement destiné à faire face à des problèmes complexes dans le domaine de l'environnement et à remplir les obligations découlant de conférences internationales qui ont trait à l'environnement.

26. Pour soulager l'économie, qui connaît bien des difficultés, la Banque mondiale a approuvé de nouveaux prêts d'un montant total de 89,9 millions de dollars, alloués à des projets relatifs à la lutte contre la pauvreté, au développement communautaire, à la privatisation des entreprises d'État et à la reconstruction de l'infrastructure dans le secteur de l'électricité. S'agissant des problèmes de structure, plus graves, qui se posent, la Banque mondiale a publié des rapports montrant dans quelle mesure la corruption, les obstacles à l'investissement et la crédibilité financière influent sur la viabilité à long terme de l'État, ainsi qu'une évaluation à mi-parcours de ses propres programmes, dans laquelle figurent une analyse détaillée des risques et les orientations recommandées.

27. Comme suite aux recommandations du groupe thématique et des groupes techniques du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNICEF vient d'appliquer avec succès un projet d'évaluation et d'intervention rapides en ce qui concerne le VIH/sida. Dans le cadre du programme commun en faveur des jeunes, il a réalisé auprès des jeunes une enquête à l'échelle nationale portant sur leur sensibilisation au problème du VIH/sida, leur comportement à cet égard et la toxicomanie. L'UNICEF a continué de fournir un appui aux réfugiés en provenance de la République fédérale de Yougoslavie, en prêtant une attention particulière aux besoins psychologiques des enfants rom.

28. Le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué de fournir une aide – services spécialisés nécessaires d'orientation et de coordination – au sujet de questions intéressant les droits de l'homme, tant à d'autres organismes des droits de l'homme, en particulier au Groupe international de police (GIP), qu'à des institutions gouvernementales et non gouvernementales. La Mission a travaillé en étroite coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) pour certains projets culturels importants tels que la restauration de la Haggadah de Sarajevo et la reconstruction de la vieille église-musée orthodoxe.

IV. Fonds d'affectation spéciale

29. Le Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-

Herzégovine a reçu des contributions d'un montant de 14,4 millions de dollars. Les fonds reçus ont été utilisés pour remettre en état des écoles de police, acheter des uniformes, des véhicules et des ordinateurs, et former du personnel pour la police locale et pour le Service de police des frontières. Les fonds supplémentaires qui seront nécessaires pour la police ordinaire et le Service de police des frontières se chiffrent à 6,4 millions de dollars. La MINUBH accueillera en décembre 2001 une conférence de donateurs afin de recueillir les fonds nécessaires pour répondre à tous les besoins de la police à Sarajevo.

30. Le Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo, créé en 1994, a reçu à ce jour des contributions qui s'élèvent à un total de 20,8 millions de dollars. Les revenus provenant du placement de cette somme, soit un montant de 3,1 millions de dollars, ont servi à financer des projets. Grâce à des ressources d'un montant global de 23,9 millions de dollars, des projets représentant environ 23,4 millions de dollars ont été exécutés, ou vont l'être, leur exécution ayant été approuvée. Sont en cours à l'heure actuelle 44 projets, estimés à 4,4 millions de dollars, dont 19 projets exécutés en dehors du canton de Sarajevo. Un de ces projets porte sur la conception, l'élaboration des plans, la supervision des travaux de construction et la fourniture de mobilier et de matériel de transmissions pour le commissariat de police pilote de Srebrenica, qui a ouvert en novembre 2001. Ce projet a été financé en partie par le gouvernement de la Republika Srpska.

V. Aspects financiers

31. L'Assemblée générale, dans sa résolution 55/268 du 14 juin 2001 a ouvert un crédit d'un montant brut de 144,7 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la MINUBH pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Au 31 octobre 2001, les contributions non acquittées au compte spécial de la MINUBH se chiffraient à 107,6 millions de dollars. À la même date, le montant total des contributions non acquittées au titre de l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à 2 milliards 611 millions de dollars.

VI. Observations

32. La MINUBH continue de progresser vers son objectif, qui est d'achever les principales tâches lui incombant en vertu de son mandat. Depuis mon précédent rapport, d'importants progrès ont été réalisés : il y a eu une amélioration qualitative de la coopération entre la police régionale et les deux entités, qui se concentre maintenant sur l'action antiterroriste; le Service de police des frontières fonctionne efficacement et a réduit des deux tiers les mouvements migratoires d'une légalité suspecte vers l'Europe; le projet de la MINUBH de nommer un commissaire de police a été mis en train; le projet STOP a obtenu des succès dans la lutte contre le trafic d'êtres humains; un code de discipline a été adopté pour améliorer les systèmes de gestion interne de la force de police et renforcer sa responsabilisation; et d'importants travaux préparatoires ont été effectués en vue de la création d'un organisme d'État pour l'information et la protection, les organes compétents étant actuellement saisis d'un projet de loi à ce sujet.

33. Dans la situation politiquement difficile qui est celle de la Bosnie-Herzégovine, l'accomplissement de ces progrès n'a pas été chose facile. La MINUBH a dû surmonter de vives résistances et, parfois, de l'opposition. Elle continue à recourir à l'assistance du Haut Représentant pour surmonter les obstacles, établir des conditions politiques favorables, accélérer la réforme judiciaire et donner suite aux demandes portant sur l'octroi de ressources financières essentielles.

34. D'une importance cruciale pour l'achèvement des projets clés prévus dans le cadre du plan d'exécution du mandat est l'affectation d'un montant de 6,4 millions de dollars à l'acquisition de matériel essentiel pour le Service de police des frontières et de matériel de base pour la police. J'adresse un appel aux États Membres afin qu'ils versent des contributions généreuses pour les projets prioritaires de la MINUBH identifiés dans l'appel visant à susciter le versement de contributions au Fonds d'affectation spéciale pour le programme d'assistance à la police en Bosnie-Herzégovine. Je tiens, par ailleurs, à attirer l'attention des donateurs sur le déficit global des ressources nécessaires au financement des salaires en vue du déploiement intégral du Service de police des frontières en 2002.

35. Je suis heureux qu'ait été ouvert à Srebrenica le premier commissariat de police pilote construit par la MINUBH et me félicite de la coopération apportée par le Premier Ministre de la Republika Srpska, qui a nommé le premier Bosnien à un poste élevé au commissariat. J'encourage les policiers bosniens à revenir plus nombreux, car ce sera là une mesure de confiance cruciale propre à favoriser les retours dans les deux sens. À cette fin, la MINUBH a aidé à améliorer les infrastructures dans la région, utilisant le montant de 1,6 million de dollars prélevé, en accord avec les donateurs, sur le Fonds d'affectation spéciale pour le rétablissement des services publics essentiels à Sarajevo. Mais il reste encore beaucoup à faire pour effacer les traces du drame qui a frappé la région. Afin d'identifier les besoins d'ensemble et les possibilités de développement, une mission d'experts du PNUD a récemment effectué une première évaluation des besoins en vue d'un plan de redressement économique et social pluriannuel pour la région, qui viendrait compléter et prolonger l'actuel plan d'action de Srebrenica. Les résultats de cette évaluation seront largement diffusés une fois celle-ci terminée, dans les mois à venir.

36. La MINUBH doit achever d'ici à décembre 2002 ses tâches essentielles, conformément au plan d'exécution de son mandat. Des activités de contrôle et d'assistance continueront, toutefois, d'être nécessaires pour préserver l'acquis. Ces activités pourraient être menées par une mission de police plus restreinte, composée d'environ un quart des effectifs actuels de la MINUBH. Étant donné les nombreux engagements auxquels va devoir faire face l'Organisation, il serait à mon sens souhaitable que des organismes régionaux se chargent d'une telle mission. J'ai demandé à mon Représentant spécial de coopérer pleinement avec les organisations qui procèdent actuellement à une évaluation des besoins de la mission appelée à prendre la relève et qui seraient peut-être en mesure d'en assumer la responsabilité. Il importe qu'une décision en la matière soit prise rapidement afin que les plans soient établis en temps utile et que la transition puisse se faire sans heurt. Par ailleurs, la MINUBH participe activement aux discussions en cours sur la rationalisation de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, visant à améliorer l'efficacité et la coordination avec les organisations internationales.

37. Avant de conclure, je voudrais rendre hommage à mon Représentant spécial, Jacques Paul Klein, et au chef du Groupe international de police, le commissaire Vincent Coeurderoy, pour la vigueur de leur action, ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui servent la MINUBH en faisant preuve d'un dévouement constant à la cause de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Annexe

Composition et effectif du Groupe international de police au 20 novembre 2001

Allemagne	163
Argentine	21
Autriche	35
Bangladesh	32
Bulgarie	48
Canada	9
Chili	6
Chine	15
Danemark	31
Égypte	47
Espagne	33
États-Unis d'Amérique	87
Fédération de Russie	31
Fidji	13
Finlande	12
France	104
Ghana	70
Grèce	10
Hongrie	13
Inde	99
Indonésie	27
Irlande	35
Islande	3
Italie	23
Jordanie	150
Kenya	7
Malaisie	41
Népal	18
Norvège	13
Pakistan	121
Pays-Bas	53
Pologne	49
Portugal	41
République tchèque	6
Roumanie	18
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	76
Sénégal	3
Suède	30
Suisse	8
Thaïlande	5
Turquie	38
Ukraine	29
Total	1 673